

Lors du débat sur le projet de loi relatif au mode d'élection des sénateurs, il a été réélu au premier tour au scrutin majoritaire en 2011.

Lire :

>> [Quand Jean-Pierre Sueur parle de sa situation électorale](#)

>> [Sur la présence des députés et des sénateurs dans le corps électoral](#)

>> Deux courts dialogues entre Eric Doligé et Jean-Pierre Sueur : [le premier](#) et [le second](#)

.